

Description de l'offre : Chargé de cours – formation policière de base

Description de la fonction

- Charge de cours, à titre accessoire, dans la thématique relative à « l'intervention impliquant des malades mentaux »

Grade minimum requis pour la fonction :

INP

Compétences transversales

Utiliser les ressources et respecter les règles d'utilisation

Utiliser les supports mis à disposition par l'institution tels que syllabi, plate-forme informatique, matériel pédagogique, etc...

Maintenir à jour ses connaissances dans le domaine policier

Déontologie

- Respecter les valeurs et la déontologie des services de police
- Respecter le règlement de travail ainsi que le ROI de l'APPH
- Respecter le personnel institutionnel ainsi que les apprenants
- Respecter les limites professionnelles liées à la fonction
- Etre conscient de sa fonction d'exemple

Gestion de l'information et de la communication

- S'assurer de donner une information correcte, complète et actualisée
- Structurer les informations, écouter et reformuler
- Enoncer clairement ses demandes
- Participer activement à la communication tant avec les apprenants qu'avec les responsables de formation et le personnel administratif
- Participer activement et de manière constructive aux réunions, délibérations, évaluations,...

Gestion du temps

- Respecter les horaires établis
- Planifier le déroulement du programme de formation

Adaptation

- Capacité à se remettre en question en tenant compte de son évaluation en qualité de chargé de cours.

- S'adapter aux nouvelles réglementations et aux procédures mises en place par l'institution
- être capable de travailler en équipe – en binôme

Compétences techniques

- **Avoir une connaissance théorique du cadre réglementaire et légal :**
 - La loi du 26 juin 1990 relative à la protection de la personne des malades mentaux
 - La loi sur la fonction de police (art 18, 42,...)
- **Avoir une connaissance pratique :**
 - des procédures en cas d'intervention impliquant une personne malade mentale
 - du rôle des différents acteurs et institutions pouvant être impliqués dans le cadre d'une intervention concernant une personne malade mentale (médecins, PR, JI, hôpital psychiatrique, ...)
 - de la rédaction d'un procès-verbal en matière de malade mentaux pour toutes infractions
- **Généralités :**
 - Avoir une connaissance suffisante des structures et du fonctionnement de la formation policière
 - Avoir un sens pédagogique ou accepter de suivre une formation "chargé de cours/formateur"
 - Avoir une communication claire et précise
 - Concevoir ou adapter des supports de formation ou des activités d'animation
 - Transmettre des consignes simples et complexes

(Pré)Sélection : La (pré)sélection du/des chargés de cours (en fonction de nos besoins) se fera sur base d'une analyse du dossier de candidature et sur base de critères tels que

- La disponibilité et l'existence d'une charge de cours (APPH ou autre)
- L'expertise (à travers un diplôme requis ou une expertise reconnue)
- L'expérience (fonction spécifique)
- La complétude du dossier

Lieu de travail : Jurbise (déplacements possibles).

Régime de travail : fonction accessoire soumise à un horaire fixé en fonction des plannings de cours à dispenser et du nombre de participants - rémunération à la vacation

Dépôt des candidatures

Mode :

Uniquement via le lien suivant : <https://ipfh.hainaut.be/apph/appelacandidatures>

Ouverture de l'offre : 29/07/2020

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante : stag.ipfh@hainaut.be



Date limite : 30/09/2020

Pour toute question, vous pouvez adresser un courriel à l'adresse suivante : stag.ipfh@hainaut.be